



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



45^e CONSEIL DIRECTEUR

56^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 27 septembre-1^{er} octobre 2004

RÉSOLUTION

CD45.R2

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DU HONDURAS, DU PÉROU ET DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

LE 45^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant à l'esprit les dispositions des articles 4.D et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ; et

Considérant que Canada, Cuba et Venezuela ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats de Honduras, du Pérou et de la République dominicaine,

DÉCIDE :

1. De déclarer que Canada, Cuba et Venezuela ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier le Honduras, le Pérou et la République dominicaine pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

(Sixième réunion, 29 septembre 2004)